REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté

portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs certifiés de l'enseignement agricole

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU le décret n° 92-778 du 3 août 1992 relatif au statut particulier des professeurs certifiés de l'enseignement agricole ;

VU l'arrêté du 30 septembre 1997 modifié instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs certifiés de l'enseignement agricole ;

VU le procès-verbal de proclamation des résultats du 10 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs certifiés de l'enseignement agricole,

Arrête :

Article 1 – La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs certifiés de l'enseignement agricole, instituée par arrêté du 30 septembre 1997 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Membres titulaires

- Monsieur Jean-Pascal FAYOLLE, chef du service des ressources humaines au secrétariat général (SG),
- Madame Laurence VENET-LOPEZ, adjointe au chef du service des ressources humaines au secrétariat général (SG),
- Madame Noémie LE QUELLENEC, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines (SRH),
- Monsieur Cédric MONTESINOS, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines (SRH),
- Monsieur Emmanuel BOUYER, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines (SRH),
- Madame Isabelle SARTHOU, cheffe du bureau des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- Madame Laure BATALLA, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines (SRH).

Membres suppléants

- Madame Rekha BERNARD, adjointe à la cheffe du bureau des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- Monsieur Jérôme SANTERRE, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines (SRH),
- Madame Claire GUESDON, chargée de mission au bureau des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),

- Madame Aurélie TIGER, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines (SRH),
- Madame Anne-Sigrid FUMEY, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C au service des ressources humaines (SRH),
- Monsieur Bernard VEYRAC, gestionnaire référent pour l'enseignement technique agricole public au sein du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines (SRH).

B - Représentants du personnel

Membres titulaires

Monsieur Emile BASIN	PCEA classe exceptionnelle	FSU-CGT
Madame Murielle MARIE-MAGDELAINE	PCEA hors classe	FSU-CGT
Monsieur Thierry RAYNAL	PCEA hors classe	FSU-CGT
Madame Béatrice LAUGRAUD	PCEA hors classe	UNSA
Monsieur Bachir CHAÏB EDDOUR	PCEA	FSU-CGT
Madame Flore DERON	PCEA	FSU-CGT
Monsieur Benoît ARCOURT	PCEA	FSU-CGT

Membres suppléants

Madame Dominique BRUGIERE-GARDE	PCEA classe exceptionnelle	FSU-CGT
Madame Geneviève LAURENSON	PCEA hors classe	FSU-CGT
Monsieur Sylvain GUENARD	PCEA hors classe	FSU-CGT
Madame Claire LATIL	PCEA hors classe	UNSA
Madame Aude CANAL	PCEA	FSU-CGT
Madame Magali RIGAUX	PCEA	FSU-CGT
Madame Elsita CRUZ	PCEA	FSU-CGT

Article 2 – L'arrêté du 3 juin 2019 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs certifiés de l'enseignement agricole est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 04 NOV. 2019

Pour le ministre et par délégation,
L'adjoint à la sous-directrice de la gestion
des carrières et de la rémunération

Emmanuel BOUYER